L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, ET DU GOUVERNEMENT-GENERAL.

PAR BULLITT, MAGNE & Co. No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI MATIN, 26 OCTOBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON

NOUVEAU TARIF—VINS.

Quelques personnes étaient dans l'incertitude sur la base d'après laquelle on percevait les droits sur les vins en vertu de la nouvelle loi. Maintenant il n'y a plus de doute : l'administration a parlé.

Il résulte en effet implicitement du moins, d'une circulaire du secrétaire de la trésorerie que tous les vins se trouvent assujétis au droit de vingt pour cent sauf le vin français qui est déclaré ne pouvoir être assujeti à des droits excédant les limites fixées par le traité.

Ainsi tous les vins autres que les vins de France, paieront un droit de vingt pour cent. Quant aux vins de France ils paieront, ou du moins on paraît vouloir leur faire payer, jusqu'à l'expiration du temps fixé par le tarif, 6, 10 et 22 cents par gallon pourvu cependant que ces prix n'excèdent pas 20 pour cent ; car ils devraient être ramenés à vingt pour cent toutes les fois que le calcul opéré sur les bases de 6, 10 et 22 donnerait une somme excédant vingt pour cent de la valeur.

Les vins français sont donc favorisés en ce sens que ne pouvant pas payer plus de vingt pour cent comme tous les autres, ils se trouvent en même temps payer moins chaque fois que les prix de 6, 10 et 22, fixés par le traité comme *maximum* de droits, n'atteignent pas le chiffre de vingt pour cent.

Mais reste toujours la question de savoir si ces droits ont pu être ainsi établis sans violer la lettre et l'esprit du traité de 1831. Et c'est à l'examen de cette question que nous allons consacrer quelques courtes observations.

La loi de 1829, en vigueur lors de la signature du traité de 1831 fixait les droits pour tous les vins indistinctement à 10, 15 et 30 cents.

Au moyen du traité les vins de France ne devaient plus payer dans aucun cas, et cela pendant dix ans, plus de 6, 10 et 22 cents; mais ils devaient payer moins si les autres vins venaient à subir une réduction, de manière à conserver toujours, pendant la durée du traité, le même avantage proportionnel. Il nous paraît que la clause y afférente du traité ne peut laisser aucun doute à cet égard.

"La proportion existante entre les droits sur les vins français ainsi réduits, et les taux généraux du tarif mis en vigueur le 1er. Janvier 1829, sera maintenue dans le cas où le gouvernement des Etats-Unis jugerait à propos de diminuer ces taux généraux au moyen d'un nouveau tarif."

Il suit de là que pendant toute la durée du traité les vins français doivent jouir des avantages stipulés par ce traité et dans la proportion y énoncée. Car il est dit expressément que "*la proportion existante* entre les droits *ainsi réduits* sur les vins français et les taxations générales du tarif en vigueur sera maintenue si le gouvernement jugeait à propos de diminuer ces taxations générales."

Et la preuve incontestable que tel est bien le sens de cette clause, c'est qu'on s'y est strictement conformé à deux reprises différentes chaque fois qu'on un moment qu'il s'est agi de diminuer les droits sur les vins autres que les vins français.

Ainsi en 1834, les droits sur les vins autres que français ayant été diminués de moitié, les vins français ont été également diminués dans la même proportion. Et la même opération s'est encore faite de la même façon en 1836.

Maintenant le gouvernement veut mettre tous les vins sur un pied d'égalité et les assujetir tous à un droit de 20 pour cent pourvu que le droit de 30 pour cent ne dépasse pas le taux de maximum fixé par le traité de 1831. Mais évidemment il n'en a pas le droit tant que durera le traité actuellement en vigueur; car ce traité a promis aux vins français sur les autres vins, une faveur proportionnelle dans la perception des droits déterminée par les taux respectifs des droits auxquels ils étaient assujetis à l'époque où fut signé le traité.

Nous pensons donc que les importateurs ne doivent pas se soumettre au taux du tarif actuel en ce qui concerne les vins et que leurs prétentions ne sauraient manquer d'être accueillies devant les cours des Etats-Unis.

ETAT SANITAIRE DE LA VILLE.

Le nombre des inhumations rapportées par le Bureau de Santé pour les 24 heures expirant hier, s'élève à vingt-cinq, sur lesquelles neuf ont été occasionnées par la fièvre jaune. Ces inhumations ont eu lieu dans les cimetières suivants:

Potter's Field	10 sur lesquelles	6 de fièvre jaune.
Protestant	3	2
St. Patrick	1	1
Cypress Grove	3	0
Catholique	2	0
	25	9

La goëlette de guerre texienne *San Antonio* est arrivée hier sur notre rade. Son salut de 21 coups de canon lui a été rendu immédiatement.

L'envoyé extraordinaire de la république de Yucatan près du gouvernement texien est ici en ce moment attendant une occasion pour se rendre à son poste.

Hier soir, vers minuit, le feu a éclaté dans un magasin situé sur la levée face au fleuve, entre les rues Conti et Bienville, occupé par un marchand d'habillements. Tout l'édifice a été consumé. On dit que ce magasin n'était occupé que depuis hier et qu'il ne pouvait pas s'y trouver beaucoup de marchandises.

INTERIEUR.

McLEOD.

Immédiatement après son acquittement, McLeod s'est disposé à partir pour le Canada. Suivant les instructions du gouverneur de New-York, il a été accompagné jusqu'à la frontière par le *High Sheriff* afin d'assurer sa sécurité personnelle. Il doit, dit-on, s'embarquer pour l'Angleterre par le premier steamer de Cunard de manière à porter lui-même dans la métropole la nouvelle de son acquittement.

Il a été environ un an en prison; ayant été arrêté la première fois le 24 septembre et la seconde le 12 novembre.

Le Président vient de désigner les personnes qui doivent composer le bureau chargé de choisir le lieu où doit être établi un arsenal dans l'ouest. Son choix s'est porté sur MM. le brigadier général W. K. Armistead, président; lieutenant-colonel S. H. Long, ingénieur topographique et le chirurgien major T. Lawson.

ELECTIONS.

PENNSYLVANIE—La majorité du candidat loco-foco Porter est déjà de seize mille voix pour trente-deux comtés, il est probable que sa majorité totale atteindra 30,000 voix.

Il est à croire que les whigs conserveront leur majorité au Sénat, mais la majorité de la Chambre sera certainement loco-foco.

NEW-JERSEY—Il y a eu aussi beaucoup d'apathie dans le Jersey parmi les whigs, mais pas assez pour les faire battre. La législature donne aux whigs une majorité de 12 en Chambre [illegible]

WILLIAMSON et SMITH, [illegible] ont été arrêtés pour vol à Philadelphie. On assure qu'ils sont coutumiers du fait.

Les meilleures loges du théâtre de Tremont à Boston se sont vendues $300—à l'encan pour la première représentation de Fanny Elssler.

EXTERIEUR.

ANTILLES.

JAMAIQUE—Les journaux de Baltimore nous donnent des nouvelles de Kingston, Jamaïque, jusqu'au 27 septembre.

Le paquebot anglais *Race Horse* était arrivé à Port Royal venant de Vera-Cruz avec $900,000 pour le commissariat et la Banque Coloniale.

Par suite du blocus de Carthagène qui a empêché d'entrer plusieurs bâtiments de la Jamaïque, il y a eu à Kingston un meeting à l'effet de prendre en considération les mesures nécessaires pour protéger les intérêts anglais dans la Nouvelle Grenade. On a assuré cependant que le commandant des forces navales françaises de la station de Carthagène avait exprimé son opinion de donner la protection de son pavillon à tous bâtiments anglais ou américains qui en feraient la demande.

HAYTI—Le Journal du 17 septembre dit que tout porte à croire qu'une révolution y était imminente.

NOUVELLES MARITIMES—Le brick des Etats-Unis *Consort* a eu beaucoup à souffrir du dernier coup de vent. Les canots ont été emportés et on a été obligé de jeter les canons à la mer.

La frégate *Constellation* et la corvette *Boston* ont été vues le 1er août, à une journée de *Cap Tocon*, allant aux Antilles.

MEXIQUE.

Les journaux de New York donnent des nouvelles du Mexique; mais elles ne sont pas plus fraîches que celles que nous avons reçues ici directement il y a déjà quelques jours.

Ces lignes étaient écrites lorsque nous sont parvenues les nouvelles apportées par la goëlette *Créole*, capitaine Delvaille de Vera-Cruz, lesquelles vont jusqu'au 8 octobre courant. Ces nouvelles ne manquent pas d'importance, mais elles sont si incomplètes et si contradictoires qu'il est bien difficile de leur donner une valeur quelconque.

Une lettre, dont il nous a été donné communication porte, sous la date du 7 octobre de Vera-Cruz :

"Depuis quelque temps il s'ourdissait un grand mouvement au Mexique. Le mécontentement était devenu si général contre le gouvernement de Bustamente, qu'il ne manquait plus pour faire une révolution que des meneurs et ce n'est pas ce qui manque au Mexique. Santa Anna le héros de San Jacinto et de Vera-Cruz s'est mis à la tête du mouvement; il a marché sur Mexico à la tête des troupes qu'il a pu réunir, en ayant soin d'associer à sa cause tout ce qu'il a pu trouver d'énergique et d'ambitieux parmi les officiers, et bientôt il s'est trouvé en présence de Bustamente comme un rival de domination.

"Ce qu'il y a de remarquable dans ce mouvement, c'est que les deux partis ont lutté de prudence. Au lieu de s'attaquer immédiatement afin de terminer en quelques jours la guerre civile, ils se sont campés en face l'un de l'autre et, à part quelques légères escarmouches, se sont tenus sur la réserve la plus méticuleuse. Sans doute qu'ils n'ont osé, ni l'un ni l'autre, en venir aux mains avant d'avoir à leur disposition toutes les forces dont ils espèrent pouvoir disposer. Sentant probablement qu'il s'agissait de décider sans retour de leur avenir politique respectif, ils n'ont rien voulu donner au hasard.

"En attendant ils ont cherché chacun de leur côté à mettre les masses et surtout les troupes dans leurs intérêts par des promesses assez vagues et assez contradictoires pour ne point se trouver engagés en cas de succès. Santa Anna a promis aux uns qu'il serait réuni une convention destinée à amender la constitution; aux autres la suppression du droit de quinze pour cent; aux autres enfin le fédéralisme de 1824 avec quelques modifications; Bustamente, de son côté, a promis aux uns la suppression des taxes onéreuses; aux autres l'indépendance des Etats, c'est-à-dire une liberté départementale bien autrement formelle, bien autrement étendue que celle que consacrait la constitution de 1824.

"Mais, par une de ces ruses dont je vous parlais tout à l'heure, on fait courir à cet égard des bruits différens. Pour les uns Bustamente ne veut que l'ancien système fédéral; pour d'autres il veut la liberté provinciale; et pour d'autres enfin cette liberté pour une grande partie de la population qui veut cette liberté provinciale et qui promet à Bustamente de le soutenir s'il veut s'engager à donner son appui à ce projet.

"D'après cela vous devez augurer que le peuple n'avancera que médiocrement ses affaires quel que soit le parti qui vienne à triompher. La raison en est simple on se bat pour des intérêts qui ne sont pas les siens.

"Cependant, et malgré le système de temporisation adopté par les deux chefs, on a commencé les opérations le 2 de ce mois. Deux postes importans de Bustamente sont tombés au pouvoir de Sta. Anna; et celui ci, ayant voulu prendre sa revanche le lendemain, a été repoussé avec perte.

"Cependant ces petites affaires ne sont rien moins que décisives. On ne sait point encore en faveur de qui se déclarera la victoire bien que Bustamente ait une chance de moins par cela seul qu'il est chef du gouvernement.

"On assure que le général Victoria a été appelé comme médiateur; mais par qui? C'est ce que personne ne sait.

Les détails suivants que nous empruntons au *Courrier* d'hier soir tendent du moins jusqu'à un certain point, à confirmer les opinions de l'écrivain de la lettre que nous venons de citer :

Mexico, 23 septembre.

"Le mouvement politique de plusieurs états a été secondé dans la capitale par la moitié de la garnison. Les partis sont en présence ici. Quelques décharges constantes de mousqueterie, peu nourries cependant, inquiètent les habitans paisibles. Les insurgés semblent attendre des renforts de Vera Cruz.

Extrait d'une lettre de

Vera-Cruz, 7 octobre 1841.

"Le *Courrier* de Mexico vient d'arriver portant la nouvelle que les négociations entre Santa Ana et Bustamente n'ont abouti à rien. En attendant le parti fédéral a eu l'avantage de proclamer un système du gouvernement des états, au nom de Bustamente, quoique celui-ci n'ait pas encore donné son assentiment à cette mesure.

"Le général Victoria, appelé comme médiateur, est parti de Jalapa pour Mexico. On espérait qu'il parviendrait à amener les deux partis en présence à un arrangement pacifique.

Le *Censor* de Vera-Cruz du 7 octobre donne les nouvelles suivantes du 3, de Mexico, reçues par courrier extraordinaire :

"Bustamente n'a pas trouvé de nouveaux partisans pour son projet de fédération, quoiqu'il ait envoyé plusieurs citoyens influens pour exciter le peuple à se prononcer; ceux-ci ont été reçus à coup de fusils dans quelques points.

"Il n'y a pas de gouvernement—Bustamente commande la garnison, et est gouverné par Almonte et le père Barajast, qui ont envoyé des courriers extraordinaires aux départements pour les inviter à se prononcer contre les insurgés, mais leurs dépêches ont été livrées par les courriers, et leur contenu a montré que Almonte est la cheville ouvrière du parti.

"Les généraux Espinosa et Pedraza se sont réunis à Santa-Anna.

"Dans la nuit du 2 au 3, les forces de Santa Anna ont pris St-Francisco, un des points les plus forts de Bustamente, et San Geronimo. Les soldats et officiers de la garnison de ce poste, ont passé à l'ennemi.

"Le 3, le général Bustamente, à la tête de 1500 fantassins et 500 cavaliers, a attaqué un des postes de Santa-Anna. Il a dû abandonner sur le champ de bataille, ses morts et blessés. Parmi les morts se trouvent le général Mozo, le colonel Manuel Noriega; le général Torrejon a reçu une blessure très grave.

"Le général Paulino Galindo, se retirait de Morelia pour porter des renforts à Bustamente. Il avait avec lui 700 hommes et 2 pièces d'artillerie de campagne, mais avant reçu la proclamation de la fédération, il s'est mis aux ordres de Santa-Anna le 3 octobre. Le quartier-général de Santa-Anna était à la guérite de la Piedad. Le 3 on travaillait à établir une ligne de circonvallation du côté de la chaussée dite de Mexico, et l'on pensait que la capitale ne tarderait pas à se rendre."

D'après des nouvelles de l'Amérique Centrale reçues à New York, il paraît que l'Angleterre cherche à s'emparer peu à peu du territoire et que ses agens insultent journellement les Américains qui vont trafiquer dans ces parages.

VARIETES.

HISTOIRE DES DEUX BASSONS DE L'OPERA.

[Voir l'Abeille d'hier.]

Sur ces entrefaites, un grand malheur vint affliger la communauté. Un jour, Laroche fut rapporté sur un brancard, tout souillé de sang et de boue, et privé de connaissance. Le malheureux avait été renversé par une voiture, et la roue lui avait passé sur les deux jambes. Laroche resta couché trois longs mois: trois mois durant lesquels ses appointemens furent suspendus, et où il perdit la plupart de ses élèves. Pour faire face à tant de dépenses imprévues, Mme Jolliet improvisa une foule d'économies auxquelles son mari applaudit de grand cœur. On supprima un plat au modeste dîner; on ne but plus de vin que le dimanche, et le café fondamental du matin fut remplacé par ces fantastiques bouillons que débitent sans pudeur certains restaurants. Jolliet, qui comptait acheter un habit neuf, dit retourner une vieille redingote bleue, aimant mieux payer le médecin de son ami que son propre tailleur.

Nous n'essaierons pas de dire tout ce que souffrit Laroche tant que dura sa maladie. Aux souffrances physiques, qui ne furent rien moins que supportables, il faut ajouter les souffrances morales, et celles-là sont les plus affreuses. Laroche voyait la gêne de ses amis, et ce spectacle lui fendait le cœur. Chaque visite du médecin, chaque potion nouvelle envoyée par le pharmacien lui faisaient pleurer des larmes de désespoir.

—Oh! mon Dieu! s'écriait-il, faites que je guérisse promptement! rendez-moi ma santé et mon basson, pour que je puisse m'acquitter envers eux.

Un jour, Laroche prit à part le médecin et lui demanda s'il croyait pouvoir répondre de sa guérison. Dans le cas où l'amputation aurait été jugée nécessaire, il était résolu à se laisser mourir plutôt que de continuer à ruiner ses amis. Fort heureusement, l'Esculape répondit des deux jambes de son malade, et l'événement prouva qu'il ne s'était point trompé. Mais que de soins et surtout de dépenses n'exigeait pas encore l'état du pauvre Laroche! Or, les privations de toute nature que s'imposaient les Jolliet ne suffisaient déjà plus. Des bains avaient été prescrits, des bains très chers, mais d'un effet sûr, selon le docteur, et il n'y a pas d'argent à la maison.

— Adélaïde, dit Jolliet à sa femme, tu l'as entendu; la santé de Laroche est entre nos mains!

Madame Jolliet poussa un soupir et garda le silence.

— Comment! reprit le vieux basson, tu parais triste! tu ne partages pas ma joie quand je te dis....

— Je sais bien ce que tu m'as dit, interrompit Mme Jolliet. Sa santé est entre nos mains; ce que je sais aussi, c'est que le remède à employer ne se donne pas, il se vend; et, qui pis est, il se vend cher.

— Eh bien?

— Eh bien! nous ne possédons pas à nous deux de quoi en faire l'acquisition.

Jolliet ressentit une grande douleur; un nuage lui passa devant les yeux et il eut besoin de s'appuyer contre la muraille.

—Comment! dit-il, faute de quelques misérables pièces de cinq francs, je laisserai mourir un ami! c'est impossible!

—Comprends-tu ma tristesse à présent? Je t'aurais bien conseillé de demander une avance à l'Opéra; mais le mois prochain, il nous faudra payer notre terme, et c'est tout au plus si nous aurons de quoi satisfaire le propriétaire.

Ce fut au tour de Jolliet à soupirer et à ne rien répondre. Jamais sa position de fortune ne lui avait paru aussi horrible; jamais il n'avait autant regretté de n'être pas riche. Il y a dans la vie de tout homme, si probe et si honnête qu'il soit d'ailleurs, un jour, une heure, une minute, où l'ange des mauvaises pensées l'effleure du bout de son aile empoisonnée. Cette heure était sonnée pour Jolliet. Un grand orage grondait dans sa tête et dans son cœur. Il blasphéma Dieu, qui lui avait fait une existence toute pleine de sacrifices et de privations; il se demanda à quoi servait la vertu, s'il n'y avait pour elle aucune récompense sur cette terre, et il en vint à souhaiter la fortune et à ne plus se préoccuper que des moyens de l'acquérir. Il sortit et marcha droit devant lui; le hasard le poussa dans le passage des *Panoramas*, où il s'arrêta cloué devant les carreaux de ces changeurs qui étalent leurs richesses derrière une mince cloison de verre. La vue de l'or lui brûlait les yeux, et il ne tarda pas à prendre la fuite, craignant au fond du cœur de commettre un crime. Il courut tout d'une haleine jusqu'à la porte de Frascati, monta rapidement l'escalier, jeta son chapeau aux laquais galonnés de M. Bénazet et fouilla avec angoisse dans sa poche. O joie inespérée! il avait cinq francs, cinq francs qui devaient alimenter le ménage pendant trois jours, et qu'il lança sur le tapis vert. Peu fait aux mystères du trente et quarante, Jolliet attendait encore le résultat du sort, que sa pièce avait déjà disparu dans la caisse de la banque, attirée par l'inflexible râteau, et cependant il voulait de l'argent, il lui fallait de l'argent! Son imagination en délire lui montrait Laroche près de succomber, lui tendant les bras et criant de sa voix mourante: "Sauve-moi! sauve-moi!" Tout-à-coup Jolliet s'arrêta dans sa course vagabonde. Il venait de songer au Mont-de-Piété, cette ressource désespérée, qui est aux pères de famille ce que les usuriers sont aux fils de famille. Il tira de son gousset sa montre, le seul bijou qu'il eût jamais possédé, et dirigea en toute hâte vers la rue des Blancs-Manteaux.—Le lendemain Laroche commença à prendre les bains prescrits par le docteur.

Une des distractions les plus douces de ma[illegible] était de s'entretenir de l'Opéra et de tout ce qui se passait à l'Opéra. Or, en ce moment-là, il se passait de grandes choses à ce théâtre. On disait que le directeur ne renouvelait pas l'engagement de Nourrit, et cette nouvelle était le sujet d'une grande rumeur dans le public et parmi les artistes. L'orchestre surtout était dans un émoi profond. Tous ces musiciens, pour la plupart blanchis sous le harnois, tous ces hommes qui avaient vu Nourrit débuter, qui avaient assisté à ses progrès de chaque jour, et qui savaient combien cet éminent chanteur était capable de grandir encore, se demandaient comment une administration intelligente pourrait jamais commettre une semblable faute. Quant à Jolliet et à Laroche, ils refusaient d'y croire et c'était là pour eux un sujet perpétuel de causeries.

—Eh bien! demandait tous les soirs Laroche à Jolliet, lorsque celui-ci revenait du théâtre, y a-t-il du nouveau?

—Ah! mon cher, répondait Jolliet, quelle belle soirée! Les *Huguenots* ont été exécutés d'une façon foudroyante. Nous nous sommes surpassés à l'orchestre, et M. Habeneck nous a adressé des félicitations. Je me suis senti tout attendri en écoutant Urhan préluder sur sa viole d'amour à la délicieuse romance du premier acte. Nourrit et Falcon ont été admirables; M. Levasseur n'a presque pas chanté faux, et les chœurs eux-mêmes ont presque chanté juste. Quelle représentation! Un second violon a cru apercevoir M. Meyerbeer caché dans une loge du cintre et applaudissant comme un spectateur.

—Et le quatrième acte?

—Interrompu vingt fois par des bravos frénétiques. Raoul et Valentine ont trouvé des effets inouïs. Nourrit a été redemandé deux fois.

—Et c'est ce moment-là qu'on choisirait pour le renvoyer?.... Allons donc! c'est impossible.

—Cependant la nouvelle prend quelque consistance. J'en ai encore entendu parler, ce soir, par une clarinette, qui le tenait d'un cornet à pistons, qui le savait d'un chef du chant. On allait même jusqu'à désigner son remplaçant.

—Son successeur, veux-tu dire, interrompit Laroche. On pourra succéder à Nourrit; mais le remplacer, jamais! Et comment s'appelle ce courageux personnage?

—Il s'appelle?.... attends donc.... ma foi, je crois qu'il s'appelle Duprez.... Oui, c'est bien cela, c'est Duprez qu'on le nomme.

—Duprez? fit Laroche en interrogeant ses souvenirs. Au fait, j'ai connu un chanteur de ce nom, un petit, maigre, qui avait une petite voix désagréable et chantait les quatrièmes ténors à l'Odéon.

—Je me le rappelle aussi, dit Jolliet. Je l'ai vu, je crois, dans la *Pie voleuse*, où, par parenthèse, on l'a un peu *travaillé*. Mais ce ne peut pas être celui dont on parle. D'ailleurs, il a quitté Paris depuis longtemps, et il doit être, à cette heure, acteur de vaudeville du côté de Niort ou de Carpentras.

—C'est égal; il faut convenir que c'est une horrible injustice, ne pas conserver un homme qui a eu et qui a encore de si magnifiques succès! se priver d'un artiste qui a fait faire de si belles recettes! Oh! les directeurs de théâtre! si l'ingratitude n'existait pas, ils l'auraient inventée!

—Ma foi! dit Jolliet, je suis ravi de t'entendre raisonner de la sorte. Figure-toi qu'il y a à l'orchestre cinq ou six de ces messieurs qui ne partagent pas l'indignation générale. Ils ne rougissent pas de dire que Nourrit se fatigue et qu'il a fait son temps.

—Ce sont des Athéniens qui sont ennuyés d'entendre appeler Aristide *le juste*, ou plutôt ce sont des complaisans qui veulent faire leur cour à l'administration. Pour moi, je le proclame hautement, je ne connais pas le Duprez qu'on nous destine, mais je déclare à l'avance qu'il ne vaudra pas le Nourrit que nous perdons. L'unique vœu que j'adresse au ciel, c'est de pouvoir assister à ses débuts pour protester contre cette atrocité.

Quelques mois après, Laroche était remis sur ses jambes, Nourrit avait quitté l'Opéra et les débuts de Duprez étaient annoncés dans *Guillaume Tell*. Nos lecteurs n'ont pas oublié la grande rumeur que produisit cet événement. *Tout Paris* attendait avec anxiété le résultat de l'épreuve décisive. Les uns saluaient l'aurore de cette royauté naissante de talent; les autres, fidèles à la royauté déchue, n'accordaient pas à la nouvelle le moindre talent. Les esprits étaient vivement préoccupés cette révolution de coulisse prenait toutes les allures d'une révolution politique.

La solennité des débuts, si féconde pour un artiste en émotions de toute nature, est précédée d'une cérémonie bien plus redoutable encore, c'est la répétition générale que je veux dire. Il ne s'agit pas là, en effet de désarmer le public, ce juge qui, après tout, n'est pas si méchant qu'on se plaît à le dire; il faut se faire une centaine d'hommes qui, par position, ne sont [illegible]lement accessibles à l'enthousiasme, à cette électricité qui ne réside que dans les foules. Là rien ne vous éblouit pas de ses gerbes éblouissantes le lustre, avec ses flots de lumière, a fait place à quelques quinquets fumeux, disséminés de loin en loin; plus de ces murmures approbateurs qui soutiennent et encouragent; plus de ces longs applaudissements qui montent à la tête et qui dilatent le cœur, partout le vide, l'obscurité, le silence.

La répétition générale de *Guillaume Tell* fera époque dans les annales des répétitions. Jamais la curiosité n'avait été excitée à un si haut point. Longtemps avant l'heure indiquée, tous ceux qui avaient droit à y assister se promenaient dans la cour de l'Opéra. Jolliet et Laroche se faisaient surtout remarquer parmi les agitateurs les plus violens; ils allaient et venaient dans tous les sens, se mêlant à tous les groupes, exécutant une croisade désespérée en faveur de Nourrit, pulvérisant de leurs épigrammes les prétentions de l'infortuné Duprez.

Vers midi, la répétition commença. L'entrée en scène de Duprez ne lui fut pas favorable. On se rappela le port si noble et si majestueux de Nourrit, et cette comparaison fut loin d'être à l'avantage du nouveau venu.

En ce moment, Laroche, qui comptait des pauses interpela son voisin:

—Jolliet, lui dit-il, tu ne sais pas une chose?

—Quoi donc? demanda Jolliet, qui ne perdait pas de vue le débutant.

—Je le reconnais: c'est le petit Duprez de la *Pie voleuse*, le quatrième ténor de l'Odéon.

—C'est, ma foi vrai! Ah bien! nous allons rire. Je parie une glace de chez Tortoni que sa voix ne dépasse pas le trou du souffleur.

Pendant ce colloque, Duprez, visiblement ému, entonnait ce superbe récitatif qui pose d'une façon si poétique l'amour et les remords du fils de Melchtal. Sa voix était altérée, son geste contraint et toute sa contenance embarrassée. Duprez avait peur.

—Son organe a tant soit peu gagné en volume, dit Laroche, mais c'est toujours le détestable chanteur de l'Odéon.

Le second acte changea complètement la face des choses. Le débutant, plus maître de lui-même, déploya dans son duo avec Mathilde tous les trésors de sa voix merveilleuse. Dès lors, il marcha de succès en triomphes, et son grand air du troisième acte lui valut une magnifique ovation. Laroche, entraîné ne put s'empêcher d'applaudir.

—Eh bien! que fais-tu donc? demanda Jolliet. Tu applaudis!

—Que veux-tu, je suis converti!

—Converti, à quoi?

—A son talent.

—Mais il n'en a pas, de talent!

—Tu es fou.

—Je suis fou! Quand je te dis que ton Duprez ne vient pas à la cheville de mon Nourrit!

—Physiquement, c'est possible; mais comme chanteur, Duprez a deux coudées de plus que lui.

—Tu parles sérieusement?

—Très sérieusement.

—Oh! les hommes! cria Jolliet en frappant du pied. Mais tu oublies donc ce que tu disais il y a deux heures?

—Il y a deux heures, je faisais du préjugé.

—Et maintenant?

—Je parle par conviction. Duprez est le plus grand artiste que j'aie entendu chanter.

—C'est donc à dire que je suis un sot, moi qui ne pense pas de même?

—Tant s'en faut; tu n'est qu'un entêté. Demain tu seras de mon avis.

—Jamais! cria Jolliet. Et il tourna le dos à Laroche.

Ce jour-là les deux amis ne dînèrent pas ensemble et, pour la première fois de leur vie, ils se couchèrent sans s'être pressé la main, sans s'être dit bonsoir.

ALBERIC SECOND.

(*La fin à demain.*)

VENTE PAR COLIS CONTINUEE.

Nous sommes priés d'appeler l'attention des commerçants et des marchands pour l'intérieur, sur une grande vente de marchandises sèches à crédit, consistant en habillements, bottes, souliers, &c., &c., au magasin de MM. Isaac, Bridge & Co, 134 rue des Magasins, par J. Levy, encanteur.

Décédé hier à onze heures et demie, Mr ANTOINE BIENVENU, âgé de [illegible] ans. Ses amis et connaissances, et ceux de sa famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce soir à 4 heures. Son corps est exposé chez M. Gustave Guérin, son petit fils, rue Tremé entre les rues St Philippe et Ursulines.

DERNIERES DATES.

New York	octo 16	Londres	sept 18
Boston	octo 16	Liverpool	sept 19
Philadelphie	octo 17	Paris	sept 17
Washington	octo 17	Havre	sept 16
Baltimore	octo 17	Bordeaux	sept 17
Charleston	octo 19	Madrid	sept 11
Vera-Cruz	oct 8	Cadix	sept 6
Tampico	sept 26	Havane	octo 16
Mexico	oct 3	Houston	octo 15

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Barque Hercules, Ames, Hull, Moss & Harris
Goëlette Joséphine, Robinson, Richmond, J. B. Bailey.
Goëlette Mobile, Lewis, Pensacole, T. C. Twichell.

ARRIVES.

Bateau de remorque Invincible, Howth, des Passes, avec le brick Erie et goëlette Creole.
Bateau de remorque Lion, Pinnager, des Passes, avec la goëlette Lady-of-the-Lake, sloop Wm. Wallace, et goëlette de guerre (Tex) San Bernard.
Goëlette de guerre San Bernard, Commodore Moore, d'une croisière.
Brick Erie, Ganby, en 40 jours de Rio Janeiro, au capitaine.
Goëlette Lady-of-the-Lake, Major, 4 jours de Galveston, au capitaine.
Goëlette Créole, Delavaille, 12 jours de Vera-Cruz, à Cupdeville & Cucullu.
Sloop Wm. Wallace, Smith, 7 jours de de la Rivière Sabine, au capitaine.
Steamer Adriatic, Mason, de Columbia.
" Macedonian, Brodes, de St-Louis.
" Arkansas, Pennywit, de Vicksburg.
" John Jay, Cochran, d'Arkansas.
" Princess, Sanford, de Natchez.
" Vicksburg, Glover, de Vicksburg.

MEMORANDA.

Le navire à vapeur Alabama a été expédié de Baltimore, le 16 octobre, pour la Havane et la Nouvelle-Orléans, en touchant à Charleston.

THEATRE ST. CHARLES.

Le public est respectueusement informé que Mr. Stickney est arrivé de St. Louis et qu'il commencera ses exercices équestres aujourd'hui

MARDI, 26 octobre 1841.

Le spectacle commencera par une GRANDE ENTREE,

Apparition du chanteur Ferguson.—M. H. Long, danse de corde de M. Lake, exercice sur le tremplin par toute la troupe et M. Moses Lepmann, le cheval Champion &c. &c.

Le spectacle sera terminé par JEREMIAH BACKSTITCH, ou *L'Homme qui a besoin d'une place.*

Le théâtre sera ouvert à 6 heures 1/2, le spectacle commencera à 7 heures.

Le sac aux lettres du navire NONANTUM, capit. King, pour Liverpool, sera enlevé du comptoir des soussignés aujourd'hui à 3 heures.
26 oct S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

EGARE OU VOLE—Un CHIEN couchant, couleur café au lait, à grandes oreilles, répondant au nom de Turco. On donnera une récompense à celui qui le ramènera [illegible]
26 oct—1 C. PEYROUX.

MAISON D'EDUCATION POUR LES DEMOISELLES DE COULEUR.
MME BIHALLE a l'honneur d'informer les personnes qui ont bien voulu lui confier leurs enfants, [illegible]
Natchez, 30 octobre 1841. THOMAS BROWN, Jr.

DEMANDE—Un bon coiffeur. S'adresser [illegible] THORET & CHABBAL.

AU PUBLIC—Je soussigné déclare que les propositions par moi avec Monsieur Joseph [illegible]
26 oct—5

MAISON A LOUER [illegible] PETERS & MILLARD.

A LOUER [illegible] G. & C. URQUHART, 9, rue Royale.

CHARGEMENT de Malaga [illegible]
VIN de [illegible]
CAFE de Rio [illegible]
CORDES d'emballage [illegible]
TOILE d'emballage [illegible] GREEN & BRO.
CIGARES—Un assortiment complet [illegible] J. M. CABALLERO.
TABAC [illegible]
SUCRE de la Havane [illegible]
HOUBLON [illegible]
BRIQUES—[illegible]
PEINTURES [illegible]
VINS d'Oporto, Sherry [illegible]
FARINE—[illegible]
SAINDOUX—[illegible]
WHISKEY—[illegible]
LARD [illegible]
COUVERTES [illegible]
SUCRE de la Havane [illegible]
CAFE de la Havane [illegible] BLANCO & MIDEL.
CIGARES de la Havane [illegible]
HUILE de Tanneurs [illegible] W. C. WHITRIDGE.
HUILE de Baleine blanche [illegible] W. C. WHITRIDGE.
SAVON [illegible]
LIQUEURS [illegible]
CLOUS de Boston et Philadelphie [illegible]
CAFE de Rio [illegible]
BLANC de Baleine [illegible] W. C. WHITRIDGE, 76 rue des Magasins.
MARCHANDISES SECHES—[illegible] W. C. TOMPKINS.
DISSOLUTION de Société [illegible]
PAPIERS POUR TENTURES. Magasin rue de Chartres, [illegible]
AVIS—AUX ECOLES ET AUX FAMILLES. [illegible]
AVIS—Les soussignés viennent de recevoir par les navires Colchis et le Monticello du Havre, [illegible] E. D. HYDE.
EAU DE VIE, VINS, etc.—[illegible] CANTIN, DABAN & Co.
1200 AUNES Cotonnade [illegible] CASTAING & LOMBARD.
SHAWLS etc.—[illegible]
CHARBON RENDU A $1 LE BARIL—[illegible] LEGENDRE & Co.
AUX HABITANTS, AUX TONNELIERS, AUX CHARRONS, &c. Le soussigné a à vendre [illegible] MORTIMER TURNER.

VENTES DE SHERIF.

COUR DE PAROISSE—[illegible] F. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COUR DE DISTRICT—[illegible] J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District.

COUR DE DISTRICT—[illegible] J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Joseph d'Ambrogio—[illegible] W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

SUCCESSION FAURE. [illegible]

PAR LE MARSHALL.

[illegible] LE CLAIBORNE, marshal.

ASSOCIATION CONSOLIDEE. [illegible]

COURS DE DANSE. [illegible]

HABILLEMENTS POUR NEGRES. [illegible] MEAKINGS & KETCHAM.

[illegible] CANTIN, DABAN & Co.

[illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT, rue Tchoupitoulas.

[illegible] WILLIAM PREHN, 76, rue de la Douane.

[illegible] A. RIVARDE.

[illegible] BOGERT & HAWTHORN.

[illegible] PETERS & MILLARD.

[illegible] J. ROBERT & Co., 3, rue des Magasins.

[illegible] M. A. ROBITAILLE, rue de la Commune.

ETAT DE LA LOUISIANE—[illegible] G. W. LEWIS, Député Shérif.

NOUVEAUTES.

[illegible] PLUCHE de retour de France [illegible] 26 oct—3

MARCHANDISES FRANCAISES DE MODES. MICHAEL KERNAN, 60, rue Royale, [illegible] 23 oct—3

MAGASIN DE MODES ET NOUVEAUTES. [illegible] J. P. SCANLAN, 26, rue de Chartres.

HABILLEMENTS A BON MARCHE. [illegible] MEAKINGS & KETCHAM.

CORDEVIOLLE & LACROIX annoncent au public et à leurs habitués, qu'ils viennent de recevoir par les navires Austerlitz et Colchis, un bel assortiment de marchandises et d'habillements confectionnés, [illegible]

[illegible] LOUIS A. BARBARIN, 50, rue Chartres.

MAGASIN COMPTANT A BON MARCHE, RUE DE CHARTRES No. 36. [illegible]

[illegible] LORNE & FROST, 21, rue Chartres.

CAZADORES DE ORLEANS, ATENCION. [illegible] Nueva-Orleans, 24 de Octubre de 1841. De orden del primer teniente comandante accidental F. A. GARCIA, Sargento primero.

LANCIERS D'ORLEANS. [illegible] Nouvelle-Orléans, 25 octobre 1841. J. DUFFAU, maréchal des logis en f.

JAEGER ACHTUNG. [illegible] D. HEMM, l'interjaeger.

GARDES D'ORLEANS. [illegible] ANT. DUBUC, Sergent major.

UNE ECOLE FRANCAISE. POUR LES JEUNES DEMOISELLES DE COULEUR [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE. M. AUGUSTIN DEYRON prévient le public qu'il a transporté son magasin de groceries de la rue de la Vieille Levée au no 67, rue Condé.

PENSION demandée—[illegible]

UN JARDINIER nouvellement arrivé, [illegible]

[illegible] L. N. DEPOUILLY, ERT. GOUDCHAUX.

NORCROSS & FOSDICK. [illegible] H. A. NORCROSS, W. B. FOSDICK, 50, rue Gravier.

FOULARDS [illegible] A. C. LABATT.

COUVERTURES [illegible] A. C. LABATT.

CHANGEMENT DE DOMICILE. A. C. TREMOULET, [illegible]

AGENCE DE PRODUITS DE L'OUEST. M. ROBITAILLE, [illegible]

MARCHANDISES [illegible] L. A. LEVY, 30 rue de la Douane.

AVIS—[illegible] CHS C. SACKETT, W. ROBERT SACKETT.

MAIRIE DE LA VILLE-ORLEANS. [illegible]

AVIS. [illegible] CUMANCHE [illegible]
POUR NATCHEZ, Fort Adams, [illegible] PRINCESS, [illegible] WALTON & COCKAYNE.
POUR ST LOUIS ALTON [illegible] CHIEFTAIN, [illegible] BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.
PAQUEBOT REGULIER POUR ST LOUIS & ALTON—[illegible] MACEDONIAN, [illegible] BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.
POUR LOUISVILLE—[illegible] DIANA, capitaine Frank Carter, [illegible] J. VAIRIN & Co. 17, Commerce.
POUR ST LOUIS—[illegible] MERRIMACK [illegible] CHARLES DOANE & Co.
POUR ST LOUIS ALTON [illegible] LEXINGTON, [illegible] BOGERT & HAWTHORN.
POUR ST. LOUIS [illegible] GEN LEAVENWORTH, [illegible] JOHN R. SHAW & Co.
POUR MOBILE [illegible] GINN & DUNN, agents, 64, Nouvelle Levée.
PORT HUDSON ET BAYOU SARAH. Steamer Paquebot LUDA, capitaine Thomas Clark. [illegible] JENKINS & BONNER.
MALLE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE REGULIER. [illegible] BUCKEYE, [illegible]

CABOTAGE.

POUR BOSTON. [illegible] JOHN A. MERRITT.
POUR NEW-YORK—[illegible] J. E. WOODRUFF.
POUR BALTIMORE—[illegible] G. BEDFORD & BECK.
POUR PHILADELPHIE—[illegible] JAMES D. DENEGRE.
POUR NEW YORK—[illegible] J. H. ASHBRIDGE & Co.
POUR BOSTON—[illegible] JOHN R. MERRITT.
POUR MOBILE. [illegible] J. H. ASHBRIDGE.
POUR MOBILE. [illegible] FLORENTINE, [illegible] J. H. ASHBRIDGE.
POUR NEW-YORK. [illegible] LUCY ANN, [illegible] J. H. ASHBRIDGE.
[illegible] M. A. ROBITAILLE.
LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BALTIMORE. POUR BALTIMORE—[illegible] G. BEDFORD & BECK.
POUR TAMPA BAY—[illegible] S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

PORTS D'EUROPE.

POUR MARSEILLES. [illegible] S. & J. P. WHITNEY.
POUR MARSEILLE—[illegible] S. & J. P. WHITNEY.
POUR LE HAVRE. [illegible] S. & J. P. WHITNEY.
POUR LE HAVRE—[illegible] S. & J. P. WHITNEY.
POUR LE HAVRE—[illegible] AUGTE. MOULIER.
POUR LE HAVRE. [illegible] S. & J. P. WHITNEY.
POUR LE HAVRE. [illegible] F. PERRET.
POUR LIVERPOOL—[illegible] J. H. ASHBRIDGE & Co.
POUR LIVERPOOL—[illegible] S. & J. P. WHITNEY.
POUR LIVERPOOL—[illegible] COLCHIS, [illegible] S. & J. P. WHITNEY.
POUR LIVERPOOL—[illegible] FREDERICK WARREN, [illegible] J. H. ASHBRIDGE.
POUR LIVERPOOL—[illegible] UNITED STATES, [illegible] JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.
POUR LIVERPOOL—[illegible] FRANKLIN, [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.
POUR LIVERPOOL—[illegible] NONANTUM, capitaine J. E. King, [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.
POUR LIVERPOOL—[illegible] TALLEY, [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.
[illegible] J. VAIRIN & Co.
[illegible] CHARLES CUFFO, 11, rue St. Charles.

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]
PAR J. B. BLACHE. [illegible]
PAR J. B. BLACHE. [illegible]
VENTE DE MEUBLES PAR L. PERNET. [illegible]
PAR R. J. DOMINGON. [illegible]
PAR J. A. BEARD. [illegible]
GRANDE VENTE DE MEUBLES. PAR J. A. BEARD & Co. [illegible]
PAR F. & SYKES. [illegible] VENDREDI prochain [illegible]
PAR L. A. GARIDEL. [illegible]
PAR HEWLETT & CENAS. [illegible]
GRANDE VENTE PAR COLIS DE MARCHANDISES SECHES NOUVELLEMENT IMPORTEES PAR VINCENT & DE FERIET. [illegible]
PAR J. B. BLACHE. [illegible]
PAR JOS. A. BEARD & Co. MEUBLES. [illegible]
PAR JOSEPH LE CARPENTIER. [illegible]
PAR F. GUINAULT. SUCCESSION d'Aimée Lavigne [illegible]

ANTILLES, MEXIQUE, &c.

POUR TAMPICO. [illegible]
[illegible] A. CAPDEVIELLE & CUCULLU.
POUR LA HAVANE. [illegible] EMPRESARIO, [illegible] PRATS & HERNANDEZ.
POUR TABASCO. [illegible] ELIZA [illegible]
POUR TAMPICO—[illegible] MARS RETURN, [illegible] JOHN ALEXANDER.

VENDRE OU A FRETER.

POUR FRET OU CHARTE. [illegible]
POUR FRET OU CHARTE. [illegible] CLINTON, [illegible]

CHARBON, BOIS, etc.

BOIS DE CHAUFFAGE [illegible] CHAUCHON & LEROY.
CHAUX, BRIQUES, SABLES, BOIS DE CHAUFFAGE, &c. [illegible]
CHARBON—[illegible] ALEX. GOW.
NOUS avons maintenant [illegible] W. E. & R. MURPHY, 132, vieux Bassin et 137, Remparts.
LES soussignés [illegible] W. E. & R. MURPHY, 132, vieux Bassin et 137, Remparts.
BRIQUES—3000 briques [illegible] W. E. & R. MURPHY.
25,000 PIEDS planches [illegible] W. E. & R. MURPHY.
LES tonneliers [illegible] W. E. & R. MURPHY.
POELES—[illegible] PRIESTLEY & BEIN, 19, Nouvelle-Levée.
A [illegible] B. & A. SOULIE.
[illegible] W. A. RYAN, 60, rue de Chartres.